

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

**Décision du 2 octobre 2007 portant nomination en qualité de rapporteur de la commission d'agrément des contrôleurs techniques**

NOR : *DEVK0767271S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,  
Vu le code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'article 3 du règlement intérieur de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;  
Sur proposition de M. Bryas (Jean-Jacques), président de la commission d'agrément des contrôleurs techniques, en date du 3 septembre 2007,

Décide :

Au titre des dispositions susvisées, est nommée aux fonctions de rapporteure auprès de la commission d'agrément des contrôleurs techniques Mme Humbert (Evelyne), ingénieure générale des ponts et chaussées, chargée de mission au conseil général des ponts et chaussées.

Le directeur des affaires économiques et internationales du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables est chargé de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à La Défense, le 2 octobre 2007.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
du développement et de l'aménagement  
durables,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires  
économiques et internationales,*

D. Bureau

Destinataires :

M. Bryas (Jean-Jacques) (CGPC) ;

Mme Humbert (Evelyne) (CGPC).